



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 2016

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté par l'Association "Paix" pour la lutte contre la Contrainte et l'injustice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2016]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Déclaration de Me Cheikh Hindy, Bâtonnier de L'Ordre National des Avocats de Mauritanie, Membre de l'Association « PAIX » pour la Lutte contre la Contrainte et l'Injustice (APLCI)

1. Présentation

Le Barreau de Mauritanie est créé en 1980. Depuis sa création, il est très actif dans la défense des droits de l'Homme ; tout en luttant pour le respect et la défense des Droits de l'Homme. Dans ce cadre, il défend gratuitement tous les détenus politiques, dans le pays. De nombreux avocats sont particulièrement actifs dans la défense des mineurs en conflit avec la loi.

2. Participation de l'ONA dans le processus inclusif de l'élaboration du rapport sur l'EPU.

L'Ordre National des Avocats de Mauritanie a participé activement dans les activités du Gouvernement pour la réalisation du rapport du Gouvernement se rapportant à l'EPU. Ses idées étaient toujours prises avec considération par le Gouvernement. C'est par ces activités que l'ordre National des Avocats a largement contribué à la réalisation du rapport national de l'Etat.

3. Mise en œuvre des recommandations

- Avancée juridique

Nous enregistrons avec satisfaction la volonté de l'Etat à éradiquer la discrimination et disparités entre les différentes couches sociales.

Cet effort s'est matérialisé par des lois visant l'éradication des disparité (Cour Spéciale de Justice) Il s'agit d'une grande première.

L'Ordre National des Avocats a souligné que l'Etat entrepris des efforts louables pour l'éradication des discriminations et les disparités chez les minorités nationales.

Des lois ont été votées afin de parfaire l'arsenal juridique.

L'on note également la création, en 2013, de l'Agence Tadamoun. Cette agence doit participer à la résorption de la fracture sociale tout en créant de nombreux projets sociaux au profit de la masse éprouvée autrement dit les Adwabas dans l'Est et le Centre- Sud du pays.

- Harmonisation de la législation

- Plusieurs textes ont été modifiées afin qu'elles soient en harmonie avec l'arsenal juridique national. Cela a abouti à la création de nouvelles structures judiciaires. Un ensemble de lois ont été adoptées en 2015 :

- loi relative à l'aide judiciaire ;
- loi incriminant l'esclavage et sanctionnant les pratiques esclavagistes ;
- loi modifiant le code de commerce ;
- loi incriminant la torture ;
- loi instituant un mécanisme national de prévention de la torture.

4. Recommandations

5. - L'Ordre National des Avocats recommande :

6. - L'application de la loi portant l'aide judiciaire,

7. - La mise en place de centres de prise en charge des victimes de l'esclavage et des femmes et enfants victimes de violences

8. - la revue du code pénal et son harmonisation avec les standards internationaux,

L'Ordre National des Avocats de Mauritanie, une ONG sans statut consultatif, partage également les opinions exprimées dans cet exposé.